QUI SOMMES-NOUS?

NOTRE ORGANISME EST UNIQUE.
Tout en demeurant indépendant et autonome du réseau gouvernemental, il est le seul centre local d'aide juridique au Québec. Nos services et activités se classent en deux volets qui sont inter-reliés : notre volet d'aide juridique et notre volet communautaire. Nous croyons que la justice ne se passe pas seulement devant les tribunaux et il est de notre devoir de tisser des liens entre le système judiciaire et la justice sociale. Nous sommes voués à la défense des personnes économiquement défavorisées. Nous travaillons dans une perspective d'accès à la justice, de défense collective des droits et d'éducation populaire.

Notre organisme est né à la fin des années 1960 du besoin des personnes et des familles à faible revenu d'avoir accès à des services juridiques pour contrer les saisies illégales, contester les coupures d'énergie et les évictions, s'informer et se former. À cette époque, les comités de citoyen.ne.s font vibrer les quartiers au son des luttes pour la justice sociale. Quelques années plus tard, inspiré par l'existence d'organismes comme le nôtre, le réseau de l'aide juridique au Québec est mis sur pied en 1972.

Notre conseil d'administration est composé de résident.e.s et d'organismes communautaires de Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne et Griffintown. Toute personne (18 ans +) demeurant dans les quartiers desservis et qui adhère à notre mission peut devenir membre des Services juridiques communautaires.

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE DEVENIR MEMBRE POUR AVOIR ACCÈS À NOS SERVICES.

CONTACTEZ-NOUS

SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES
2533 rue du Centre, bureau 101
Montréal (Québec) H3K 1J9
(métro Charlevoix)

Tél.: 514-933-8432
Téléc.: 514-933-4381

servicesjuridiques.org

HORAIRE RÉGULIER
lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

SERVICES JURIDIQUES *communautaires*

DE POINTE-SAINT-CHARLES
ET PETITE-BOURGOGNE

À LA DÉFENSE DE VOS DROITS!

humains accueillants présents près de vous engagés! à la défense Justice solidaires

VOLET AIDE JURIDIQUE

Nous offrons des services juridiques aux gens de nos quartiers : représentation devant les tribunaux, consultations, rédaction de lettres. Notre équipe d'avocat.e.s et d'adjoint.e.s juridiques est là pour vous accompagner. Ce volet de notre mission s'accomplit dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique.

ADMISSIBILITÉ À L'AIDE JURIDIQUE

Chaque situation est unique. Nous recommandons à toute personne qui a un problème juridique de communiquer avec nous afin de vérifier son admissibilité. L'admissibilité à l'aide juridique dépend de la situation financière et familiale d'une personne et du service requis.

CODES POSTAUX DE NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

H3K, H3J, H3C

SERVICES OFFERTS

DROIT FAMILIAL

Divorce, garde d'enfant, pension alimentaire, droits d'accès, paternité, etc.

DROIT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Aide sociale, pension de vieillesse, prestations familiales, assurance-chômage, CSST, SAAQ, IVAC, etc.

DROIT DU LOGEMENT

Reprise de logement, éviction, réparations, insalubrité, etc.

DROIT CIVIL

Curatelle, consommation, assurances, dettes, etc.

VOLET COMMUNAUTAIRE

ACCÈS À LA JUSTICE

L'aide juridique est la pierre angulaire de notre filet social et de l'accès à la justice au Québec. C'est un service public qui doit être accessible au plus grand nombre possible. Avec nos allié.e.s, nous travaillons à améliorer l'accès à l'aide juridique.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

En collaboration avec nos partenaires communautaires, nous participons à de nombreuses campagnes, projets de recherche et luttes collectives. Nous travaillons à améliorer les conditions de vie, à faire respecter les droits et à combattre les discriminations pour que toute personne puisse vivre dans la dignité.

ÉDUCATION AUX DROITS

Ateliers, conférences, cafés-causeries : nous organisons différentes activités pour expliquer et rendre accessibles les informations juridiques. Ces activités ont lieu dans nos locaux ou sur invitation de groupes partenaires.